

- 4 AOUT 2023

COMMUNE  
DE  
GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JUILLET 2023

Date de convocation :  
04/07/2023

Convocation affichée le :  
04/07/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 19  
Procuration (s) : 8  
Votants : 27

Reçu en Préfecture de  
VANNES le 04.08.2023.  
Certifié exécutoire le 08.08.23  
Publié ou notifié le 08.08.23  
A GOURIN, le 08.08.2023  
Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H

Pour Le Maire  
L'Adjointe,  
Catherine HENRY



L'an deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le vingt-et-un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : PHILIPPE Jean-Luc, BOUËDEC Jean-Michel, LE ROUX Véronique, POUPON Marie-Laure, LE NAOUR Roger, LE COROLLER Marie-Ange, COUGARD Christelle, PERON Alan.

Procuration(s) : PHILIPPE Jean-Luc à TROALEN ANNE, BOUËDEC Jean-Michel à ULLIAC Morgane, LE ROUX Véronique à GOUJARD Laurine, POUPON Marie-Laure à HENRY Catherine, LE NAOUR Roger à BAUDET Philippe, LE COROLLER Marie-Ange à LE FUR Françoise, COUGARD Christelle à BOCQUILLON Maud, PERON Alan à LE GRAND Mickaël.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

#### 4 – CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AVENANT N° 1

La commune de Gourin ayant confié la gestion de son service public d'assainissement collectif à la SAUR par contrat d'affermage visé par la Préfecture le 21 décembre 2022, Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les articles du contrat, concernant les formules de révision, présentent des inexactitudes nécessitant d'être corrigées afin de permettre leur application.



LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avenant joint en annexe,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**AUTORISE**, le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif.

Pour extrait conforme au registre,  
A Gourin, le 21 juillet 2023

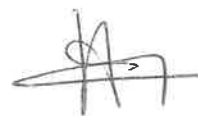
Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.